http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article663

Compte-rendu du groupe de travail Académique du 12 octobre pour les ATEE (toujours fonctionnaires d'Etat en détachement de longue durée) du rectorat de Versailles

Date de mise en ligne : mardi 23 octobre 2012

- AGENT-E-S TECHNIQUES

-

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

SUD Education était présent au groupe de travail académique du 12 octobre pour les ATEE. Le syndicat y a dénoncé les barèmes d'avancement inégalitaire et y a revendiqué un corps unique d'ATEE.

L'évolution de carrière des agents est en effet aujourd'hui scandaleusement inégalitaire. Certains sont fortement pénalisés dans leur carrière par les erreurs ou oublis de certains chefs d'établissement dans les procédures administratives d'avancement.

Pour SUD Education l'avancement ne doit dépendre que de l'ancienneté et pas de l'avis du chef d'établissement.

Suite au groupe de travail du 12 octobre l'ancienneté est plus prise en compte que l'appréciation. En effet les ATEE marquent dorénavant 2 points plutôt que 1 par an. L'appréciation vaut maintenant pour 15 points alors qu'elle valait pour 30 avant. Elle a changé. Le pavé « très apte » n'y figure plus. Quand les agents sont considérés « aptes » ils ont 10 points et quand ils ont « doit s'améliorer » ils ont 5 points. La note de la hiérarchie est diminuée de moitié. Pour SUD Education une fonction d'encadrement ne doit pas être mentionnée. Ce qui a été gagné.

SUD Education continuera à revendiquer que tous les agents aient la même évolution de carrière, celle-ci devant être la plus favorable possible et indépendante de leur hiérarchie directe.

SUD Education Académie de Versailles

Copyright © SUD éducation 92